

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Suffrages exprimés : 24

Mise en ligne le 13 mars 2026
République Française

Délibération N° 2026-16
Conseil Municipal du 4 Mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 26 FÉVRIER 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - P. ORMECHE - S. BROUILLET - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - S. HIBON-MINET - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M. BARO - J.P. DESLIAS donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - K. PERROIS donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - K. PERROIS - F. GUIRAO - E. PILLARD-CLEMENTEL - M. VOISIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : P. BERTON - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

Acceptation d'un don d'un Particulier à la Commune grevé d'une condition

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020-80 du Conseil Municipal du 2 septembre 2020 et notamment son alinéa 9 relatif à la délégation du Conseil municipal au Maire pour l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge,

CONSIDÉRANT le courrier reçu le 31 décembre 2025 nous informant de la volonté de l'épouse d'un médecin en chef des Armées d'effectuer un don de 100 € à la commune,
CONSIDÉRANT la précision sur le courrier que ce don devrait servir à l'entretien de l'église Saint Pierre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- D'accepter ce don grevé de la condition d'entretien de l'église Saint Pierre,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE